



Personne chargée du dossier : Loïc CHARPENET

Envoyé en préfecture le 24/11/2017

Reçu en préfecture le 24/11/2017

Affiché le 24/11/2017

**SLOW**

ID : 026-212602577-20171124-20171124\_ART-AR

PUYGIRON le 24 novembre 2017

**Arrêté municipal portant limitation de vitesse à 30 km/h sur le chemin de la Chaîne**

**Le Maire de la Commune de PUYGIRON (Drôme)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25 et R 413-1,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977,

Considérant « motiver la raison de la décision », la vitesse de tous les véhicules doit être limitée à 30 km/heure sur le chemin de la Chaîne

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La vitesse de tous les véhicules circulant sur le chemin de la Chaîne à PUYGIRON est limitée à 30 km/heure.

**Article 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge du Syndicat Mixte du Bas Roubion Jabron (SMBRJ).

**Article 3 :**

Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

**Article 4 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

PJ :

Référence interne au service : limitation vitesse chemin de la chaîne 24 nov

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de PUYGIRON.

**Article 6 :**

La secrétaire de la commune de PUYGIRON, le Président du SMBRJ, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de LA BEGUDE DE MAZENC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

~~Le Maire~~  
~~Loïc CHARPENET~~

